

NATIONS UNIES

Commission UNESCO 2022

Lettre de cadrage

Mesdames et Messieurs les délégués,

Vous avez choisi d'intégrer pour cette édition du NUSAB 2022 la commission UNESCO. C'est une belle aventure qui commence, pendant laquelle nous aurons grand plaisir à faire votre connaissance et à travailler avec vous. Nous avons hâte de vous connaître !

Ce message est une introduction très générale aux travaux qui seront examinés cette année. Nous commencerons donc par un bref rappel de ce qu'est notre organisation, sa fonction, ses principes et ses attributions. Ensuite, nous vous proposerons quelques pistes de réflexions autour des deux problématiques que nous étudierons, et qui sont les suivantes :

1-Favoriser l'accès à l'école pour les enfants des minorités

2-Sauvegarder le patrimoine des minorités.

Nous passerons par les enjeux de ces deux questions, puis par un constat de ce qui a déjà été fait, réalisé, proposé, des réussites et des échecs éventuels en la matière, d'où découlera des pistes de réflexion et quelques propositions pour la suite de notre travail.

Rappelons tout d'abord les missions de l'UNESCO. Son acronyme signifie Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle cherche à instaurer depuis 76 ans la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. Aux yeux de ses fondateurs, cette nouvelle organisation devait enraciner la « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » et, ce faisant, prévenir le déclenchement d'une autre guerre mondiale. Depuis 2015, les programmes de l'UNESCO s'inscrivent pleinement dans les objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014. La vision fondatrice de l'UNESCO est née en réponse à une guerre mondiale marquée par des violences racistes et antisémites. 75 ans après et de nombreuses luttes de libération plus tard, le mandat de l'UNESCO est plus pertinent que jamais. La diversité culturelle est attaquée et de nouvelles formes d'intolérance, de rejet des faits scientifiques et de menaces à la liberté d'expression menacent la paix et les droits humains. Le devoir de l'UNESCO est de réaffirmer les

missions humanistes de l'éducation, de la science et de la culture.. De nos jours, sous la direction d'Audrey Azoulay, l'UNESCO se heurte à de nouvelles crises, tout en défendant les mêmes valeurs. La paix doit être fondée sur le dialogue, la compréhension mutuelle ainsi que la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

Dans cet esprit, l'UNESCO développe des outils éducatifs pour aider chaque individu à vivre en tant que citoyen du monde. L'UNESCO travaille pour que chaque enfant et chaque adulte ait accès à une éducation de qualité. L'UNESCO renforce les liens entre les Nations en promouvant le patrimoine culturel et l'égalité de toutes les cultures. L'UNESCO favorise les programmes et les politiques scientifiques qui sont des plateformes de développement et de coopération. L'UNESCO défend la liberté d'expression, un droit fondamental et une condition essentielle pour la démocratie et le développement. Servant de laboratoire d'idées, l'UNESCO aide les pays à adopter des normes internationales et gère des programmes qui favorisent la libre circulation des idées et le partage des connaissances.

❖ La question du patrimoine culturel et de la protection de ce dernier est au cœur même de l'action de l'Organisation.

La notion de patrimoine culturel matériel est définie dans la Convention de 1972 publiée par l'UNESCO et dont il est le principal objet d'étude. Il s'agit d'une signification établie aux fins de ladite convention, qui le définit de la sorte:

“Sont considérés comme patrimoine culturel:

-Les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

- Les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

- Les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.”

La notion de patrimoine culturel immatériel est quant à elle expliquée dans une Convention ultérieure, parue en 2003, qui le définit en ces termes:

“On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.”

Ce patrimoine particulier se manifeste notamment dans: les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales rituelles et festives, les connaissances et les pratiques concernant la nature et l'univers, ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Si l'UNESCO, est à l'origine une organisation fille de l'ONU chargée de **l'éducation et de la coopération intellectuelle**, elle se donne peu à peu, un but inédit, et s'anime d'une vocation plus large que la simple promotion de la science et de la culture: **la protection et la sauvegarde du patrimoine mondial**. Il est bien important de distinguer ici les différentes missions de notre organisation: D'une part la promotion de l'éducation tout autour du globe, ce qui passe notamment par l'encouragement des Etats membres à instituer un enseignement obligatoire, des initiatives pour favoriser l'accès à l'enseignement de chacun, ainsi que la promotion auprès de tous les peuples du monde des sciences et de la culture (voir plus haut). D'autre part, la vocation essentiellement culturelle de l'organisation, qui naît peu à peu dans les années 1960 et prend enfin forme en 1972, lorsque paraît la célèbre **CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**. Ce texte marque le début d'une longue aventure humaine, celle de **l'indexation, de la labellisation, de la protection et de la promotion du patrimoine mondial**.

Mais pourquoi parler de “Patrimoine Mondial”?

Le patrimoine culturel constitue **le fondement même des identités nationales**. S'il est ainsi le principal vecteur de l'affirmation des caractéristiques propres d'un peuple, d'une civilisation, ou d'une nation, sa vocation selon l'UNESCO est bien plus large : il transcende les frontières géopolitiques et culturelles, et constitue **un bien public et commun**. Une partie du patrimoine qui présente ainsi, indépendamment de son origine et de son appartenance à un peuple, une nation, ou une civilisation, **un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité**, est appelé PATRIMOINE MONDIAL. Un comité a été institué par L'UNESCO aux seules fins de le protéger et

le promouvoir, en 1972, à l'occasion de la parution de la Convention. Comme il est dit dans cette dernière:

“Il est institué auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle dénommé "le Comité du patrimoine mondial". Il est composé de 15 Etats parties à la convention, élus par les Etats parties à la convention réunis en assemblée générale au cours de sessions ordinaires de la Conférence générale de l'[UNESCO].”

Notre mission est d'exhumer devant l'Humanité tout entière les oeuvres de ses glorieux aïeux, d'assurer aux traditions millénaires de tous les peuples leur épanouissement dans un avenir sûr, et de **transmettre à nos enfants** les vestiges préservés de notre passé commun, quels qu'ils soient, matériels ou immatériels, témoins de la formidable histoire de la grande famille humaine. **Tournés vers le passé, nous nous tenons pourtant debout devant l'Histoire et devant les hommes.** Nous devons assurer que les générations futures pourront, comme nous, bénéficier du patrimoine que nous défendons. **De plus, indépendamment de cette vocation purement culturelle, le patrimoine culturel peut être mobilisé à des fins de développement (tourisme par exemple...).**

Au-delà de l'enjeu culturel, la protection du patrimoine est également une **question de sécurité**. En effet, le trafic illicite des biens culturels pillés finance les réseaux terroristes et les groupes armés. Les biens culturels volés dans les pays en guerre servent eux-mêmes à alimenter les conflits.

La question des minorités qui sera étudiée au NUSAB cette année touche particulièrement notre action de défense du patrimoine. En effet, si, nous l'avons vu plus haut, le patrimoine d'une minorité est le principal vecteur d'affirmation de son identité, il est également partie intégrante de l'héritage global de l'Humanité. Il est également **un moteur de développement pour ces populations comme pour le pays dans son ensemble.**

Protéger le patrimoine des minorités est donc une nécessité pour trois raisons : préserver la diversité culturelle et notre héritage commun, garantir l'identité historique à une minorité, et exploiter cette culture comme source d'attractivité et de développement. Ainsi, le peuple Dogon, en mettant en avant son patrimoine culturel, a su faire du pays Dogon la première région touristique du Mali et de l'Afrique de l'ouest. Ainsi cela contribue à la notoriété du pays. Les biens du patrimoine mondial sont dans la plupart des cas situés sur les territoires des peuples autochtones dont l'utilisation des terres, les connaissances et les valeurs et pratiques culturelles et spirituelles sont liées au patrimoine. **Défendre ce patrimoine, c'est donc également**

défendre un mode de vie, des pratiques, et des savoir-faire qui plongent leurs racines dans les origines de l'humanité.

Malheureusement, ce patrimoine est dans certains cas mis en péril, et ce pour diverses raisons. Néanmoins, notre Organisation œuvre tout autour du globe pour sa sauvegarde et sa protection.

Nous vous proposons d'examiner en détail deux exemples représentatifs de cette situation, dans lesquelles le patrimoine d'une minorité est menacé, et notre organisation tente de trouver des solutions. Nous poserons pour chaque exemple une problématique que nous étudierons, si elle vous convient, lors de notre travail tout au long de l'année.

1. Le patrimoine et la guerre : Comment l'UNESCO soutient-elle les minorités prises entre deux feux lors d'un conflit par le biais de la préservation de leur patrimoine ? L'exemple du pays Dogon, au Mali.

Comment le patrimoine culturel des minorités peut-il être mobilisé à des fins de développement ?

Le pays Dogon est une région du Mali peuplée essentiellement, par les Dogons, d'une minorité ethnique réputée pour sa culture (notamment sa cosmogonie) et sa longue histoire. Les villages et communautés sont nombreux, le patrimoine culturel et naturel attractif, ainsi le pays Dogon était la première région touristique du Mali et de l'Ouest de l'Afrique avant que n'éclate la guerre civile.

Le Mali a été frappé par une crise politique sans précédent en 2012, entraînant la guerre civile, à la suite de l'arrivée de groupes armés dans le nord du pays. Le conflit militaire qui en a résulté a entraîné la destruction totale de trente villages, de bâtiments officiels et traditionnels, d'objets culturels tels les sculptures réputées, mais également une altération des pratiques rituelles et du patrimoine immatériel. L'UNESCO, en collaboration avec les autorités maliennes, travaille maintenant à réhabiliter le patrimoine abîmé par la guerre.

2. Climat et minorités : quand le patrimoine immatériel des minorités est menacé par le dérèglement climatique, mais également quand ce dernier peut apporter des réponses durables pour résoudre le problème climatique: L'exemple des communautés autochtones insulaires (îles Fidji, Caraïbes).

Comment protéger le patrimoine des minorités vulnérables face au dérèglement climatique ? Comment celui-ci peut-il nous enrichir, et nous apporter des

réponses aux problèmes contemporains et un regard critique sur nos modes de vie ?

Des minorités nationales et ethniques insulaires, dans les caraïbes ou les îles du Pacifique, subissent de plein fouet les effets du réchauffement climatique et de la surexploitation des ressources halieutiques : montée des eaux, acidification et réchauffement des océans qui entraîne une perturbation de leur milieu de vie, pollution, surpêche...

Il est donc important de protéger leur patrimoine tant matériel qu'immatériel. Celui-ci peut également nous faire connaître de nouvelles façons de vivre, et nous apporter des réponses face au problème climatique.

BIBLIOGRAPHIE, SITOGRAPHIE

- Tout d'abord, nous vous conseillons vivement de vous créer un compte UNESDOC. Il s'agit d'une plateforme regroupant une quantité immense de documents publiés par l'UNESCO, au travers de laquelle vous pourrez explorer différents documents pour vos recherches. Nous pourrions également vous conseiller la consultation de certains documents en particulier.

<https://unesdoc.unesco.org/account>

- Convention officielle de l'UNESCO pour le patrimoine immatériel:
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000187086_fre/PDF/187086fre.pdf.multi

Ce document officiel vous permettra de mieux cerner les enjeux et les principes du patrimoine immatériel, qui représente une bonne part du patrimoine global des minorités.

- Convention de 1972 sur la protection du patrimoine culturel.
<https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>

Ce document officiel de 1972, qui affirme la volonté nouvelle de l'UNESCO de protéger et promouvoir le patrimoine culturel et naturel, mais également la création de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine mondial, vous permettra de mieux cerner le thème global concernant la protection du patrimoine des minorités.

- Un article sur l'intervention de l'UNESCO concrète en pays Dogon,
<https://news.un.org/fr/story/2020/08/1074372>

- Un article concernant l'accès à l'enseignement supérieur pour les minorités
<https://www.courrierinternational.com/article/canada-les-universites-condamnees-plus-de-diversite>

Cet article pourra vous aider à trouver des solutions permettant une meilleure inclusion des minorités dans certaines structures de l'enseignement supérieure, par des quotas menant à davantage de parité.

- L'exemple des Roms, pour mieux comprendre les origines des discriminations :
<https://www.inegalites.fr/Les-Roms-une-minorite-marginalisee>
- Concernant, pour rappel, les droits des minorités :
<https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet18Rev.1fr.pdf>
- Concernant l'éducation pour les peuples autochtones:
<https://fr.unesco.org/themes/inclusion-education/peuples-autochtones>
- Concernant l'Objectif Développement Durable 4 pour l'éducation :
<https://fr.unesco.org/gem-report/node/1346>
- Concernant la diversité culturelle :
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/5_Cultural_Diversity_FR.pdf
- Concernant les peuples autochtones :
<https://ich.unesco.org/fr/peuples-autochtoneschtones>

Vous pouvez également nous contacter par le biais de l'adresse mail suivante,

nusab.presidence.unesco@gmail.com

ADOUANI Titien

NAJAR Aimé

OCKELTON Freddy